DE_2026_113

République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mardi 03 novembre 2026

Date de la convocation: 26 octobre 2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le trois novembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,

Présents : Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSON, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Madame Cristina POURQUIER, Madame Elisa SUARD

Absents : Madame Marie SABOURIN

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony CHOMAT

DE_2026_113 - Objet : Versement d'une subvention pour manifestation exceptionnelle à l'association

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention pour manifestation exceptionnelle d'un montant de 200,00 € à l'association YaKadansé correspondante aux coûts liés à la SACEM et au SPRE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention pour l'année 2026 d'un montant de 200,00 € à l'association YaKadansé.

PRECISE que cette subvention sera versée pour manifestation exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du réveillon de la Saint Sylvestre à la salle des fêtes de Sainte Enimie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL

MAIRIE DE GORGES-DU-TARN-CAUSSES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/11/2026
et publié ou notifié
le 05/11/2026

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_113-DE
AGEDI